

Regards croisés. Les ressources naturelles dans la transition sociétale et écologique en France.

par l'Institut Michel Serres, Lyon
<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr>

JECO, Conférence-débat
<http://www.journeeseconomie.org/>

Salle Rameau, 16 nov 2013 de 16 à 17h

Un dialogue économistes - juristes,
avec la médiation des sciences de la nature.

*Individuals and communities over-exploit natural capital (i.e. a mesh of resources), meaning that the ecological services are subsidized.
Social norms and legal rules are at the root of the system*

Pour les économistes

1. Le fait d'inclure le capital naturel dans le raisonnement économique modifie non seulement notre évaluation de l'expérience actuelle du développement, mais aussi notre compréhension du processus de développement.
2. Dans les pays pauvres, des transactions s'effectuent via un large spectre d'institutions autre que le marché.
3. Les services écosystémiques étant sous-évalués par le marché, l'innovation pour limiter leurs usages n'est pas stimulée.
4. Ressources non-renouvelables : Peut-on être confiant dans l'évolution des connaissances et des pratiques humaines allant vers la réduction de la dépendance vis-à-vis des ressources matérielles à un moment où la démographie et les activités humaines s'accroissent ?

5. Ressources renouvelables : tant que le marché et la nature de bien commun de beaucoup de ces ressources perdureront, leur surexploitation restera une réalité et le risque de les transformer en ressources épuisables existera.

Pour les juristes

1. L'importance dans le processus de négociations de l'institution judiciaire, sans laquelle la définition des droits d'accès à la ressource n'aurait pas obtenu la légitimité nécessaire pour qu'ils soient acceptés par les utilisateurs.
2. Les conséquences des dysfonctionnements institutionnels (marché, état, communauté) ou individuels sont les échecs de l'allocation des ressources entre contemporains et entre les générations.
3. Les droits de propriété sur le capital naturel sont soit vaguement définis, soit témoignent de la faiblesse des engagements contractuels.
4. Lorsque le droit de l'environnement se préoccupe de l'agriculture, il agit comme pour n'importe quelle activité industrielle en considérant aussi l'environnement comme un facteur externe et contraignant qu'il s'agit de faire « internaliser » de force (réglementation) ou de gré (aides publiques) par les entreprises.
5. Le concept de transition agroécologique / agriculture écologiquement intensive font leur chemin et conduisent donc à remettre en cause le modèle de production dominant.

Côté droit, cela veut dire de la réglementation classique pour assurer un niveau de protection minimum des ressources, mais surtout des instruments susceptibles d'accompagner et de favoriser cette transition, ce changement de pratiques, ce qui suppose une modification des règles de droit (des outils juridiques qui appréhendent l'exploitation agricole comme un agro-écosystème).

Cadre de discussion

1. L'Occident a choisi un certain axe de développement depuis le Moyen Age. Il s'agit de politique, mais surtout d'une longue tradition culturelle. Dès lors, *on suit cet axe jusqu'au bout, jusqu'au moment où il devient stérile, ... avec la fin d'une manière de vivre, d'un certain nombre de valeurs, d'une culture parmi d'autres*, celle d'un monde sans limites, mais sans but.

2. Inventer un autre mode de vie, d'autres valeurs, et même un autre imaginaire. « La rectification de la trajectoire (la transition, Ndlr) peut-elle se faire de façon réfléchie, sereine, et sans violence ? ». Allusion au Club de Rome qui voulait *élaborer des modèles raisonnables permettant de prévoir l'évolution des ressources, l'évolution démographique, etc., et de prendre calmement des décisions pour rectifier la trajectoire.*

3. Pour préciser la part des ressources dans le processus de transition (transition ou transitions, conversion, transformation, rupture ?), nous questionnons les finalités des activités économiques et les modes de production et de consommation. Un préalable pour repenser la démocratie et le développement local par rapport à l'accès, la gestion et le réajustement des ressources.

La substance du projet transition sera adaptative, expérimentale, avec des possibles trajectoires car informées différemment par l'histoire des lieux et des gens. Dans tous les cas, les investissements socialement nécessaires et les règles du jeu et de gouvernance qui s'éloignent des systèmes actuels devraient voir le jour.

Les **trajectoires de la transition et ses mécanismes** vont devoir être imaginés pour :

1. Préserver les fonctions et les services écosystémiques (i.e. faire rentrer l'économie et autres activités dans la biosphère, en intégrant la démographie, la capacité de charge, la pauvreté etc) ;

2. Satisfaire aux nécessités / aux besoins vitaux (y compris sociaux) des humains - quel nouveau contrat et ordre social ?

3. Construire un projet culturel et politique cohérent pour l'ensemble des secteurs d'activité et pour l'ensemble de la société (dépasser le débat sur la

seule transition énergétique et une biodiversité maladroitement argumentée, cf. la « Feuille de route pour la transition écologique », La conférence environnementale, 14-15 sept 2012).

Satisfaire aux trois conditions implique une approche-système de la problématique ressources en liant systématiquement **Alimentation, Santé, Environnement, Education/Culture**, et pose la question des biens communs : la « chose » commune, la « chose » publique.

Conclusion : les JECO pour dévoiler que **la guerre des ressources court toujours**, sans avoir été ouvertement déclarée. Elle l'est maintenant. Cela permet enfin de pouvoir poser les conditions de la paix des ressources, la transition.

Participer à l'enquête en ligne sur la perception des ressources :
<http://ife.ens-lyon.fr/enquetes/ressources>

Références

Alternatives Internationales, Hors-série 11, Les guerres des matières premières. 2012

Barnosky et al, 2012. Approaching a state shift in Earth's biosphere, Nature 486: 52-58

Les enjeux écologiques, alimentaires et démographiques de l'exploitation des ressources naturelles, Rencontres internationales « Penser une démocratie alimentaire », 25 – 28/11 2013, Nantes

Dasgupta P, 2009, The place of nature in economic development. In : Handbook of developmental economics 5 (Rodrik D, Rosenzweig M Eds). Amsterdam.

Griffon M., 2013. Qu'est-ce l'agriculture écologiquement intensive? Quae, Versailles, 224p

Les ressources, Les colloques de l'Institut universitaire de France. Negrutiu I, Del Fatti N, Bravard JP, Vieira C (Eds). PUSE St. Etienne 2011 (voir - F Collart Dutilleul, "Les enjeux alimentaires du commerce des ressources naturelles », pp63-80; Negrutiu I, Interdisciplinarity for the long-term: targeting resources. pp327-337)

Rist G, Le développement, l'histoire d'une croyance occidentale. Presses des Sciences-Po. Paris 1996

Rotillon G, Economie des ressources naturelles, La découverte 2010

Serres M, Temps de crises, Le Pommier, 2009

Thuillier P., interview 1996
http://sergecar.perso.neuf.fr/textes_1/thuillier6.htm

